

BILAN 2011 ET PLAN D'ACTION 2012

à l'égard

des personnes handicapées



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	- 1 -
1. Portrait de la Société de développement de la Baie-James	- 2 -
1.1 La mission de la Société.....	- 2 -
1.2 Secteurs d'activité	- 2 -
1.3 Territoire d'intervention	- 3 -
1.4 Les bureaux de la Société	- 4 -
1.5 Sa clientèle	- 4 -
1.6 Moyens de communication.....	- 4 -
1.7 Période de référence du plan	- 4 -
1.8 Contexte de l'Accord-cadre	- 5 -
2. Bilan des mesures de l'année 2011	- 6 -
2.1 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.....	- 7 -
3. Identification des obstacles	- 8 -
4. mesures pour l'année 2012.....	- 9 -
5. Adoption du plan d'action	- 12 -
6. Diffusion du plan d'action	- 12 -
7. Suivi de la mise en oeuvre du plan d'action	- 12 -

INTRODUCTION

La sanction, en décembre 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale* puis les modifications en date du 17 juin 2009 ont modifié substantiellement l'exercice des droits des personnes handicapées, dont celui que leur intégration à la société se fasse au même titre que tous les citoyens. Entre autres, cela se traduit, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités, par l'adoption sur une base annuelle d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, la loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour y remédier. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif.

À cet égard, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) s'est dotée de son premier plan d'action en juillet 2006. Un échéancier de réalisation était associé aux différentes actions identifiées et comprenait les années 2006 à 2010. Un deuxième plan fut présenté pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Les actions identifiées dans ces plans visaient à prévenir, réduire et éliminer les obstacles afin que l'intégration des personnes handicapées constitue une démarche continue et essentielle pour leur offrir des opportunités égales de participation à toutes les dimensions de la vie en société.

Le présent plan présente le bilan des mesures de l'année 2011, une identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures prévues pour l'année 2012.



1. PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

1.1 La mission de la Société

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a pour mission de :

« Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James. »

Dans le cadre de cette mission, la SDBJ favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé, elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

1.2 Secteurs d'activité

La SDBJ intervient dans trois grands secteurs d'activité :

Le secteur du **développement économique** a pour mandat de rechercher, de susciter et de soutenir des projets d'affaires et d'y participer en conformité avec les politiques d'investissement de la Société. Pour ce faire, il compte sur un fonds d'investissement à capital de risques de l'ordre de 16 millions de dollars.

Pour ses activités de services, la SDBJ exécute des mandats de gestion d'**infrastructures de transport** pour le compte de deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec (MTQ). Elle effectue ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités.

Pour ses **activités hôtelières**, la SDBJ assure l'exploitation du relais routier du km 381 ainsi que la gestion du campement du km 257 pour le compte d'une société en commandite. Le relais routier du km 381 offre des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburants aux usagers de la route de la Baie-James. C'est actuellement le seul relais routier sur cette route de plus de 620 km, ce qui en fait un actif stratégique pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

La SDBJ ne bénéficie d'aucune subvention du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l'impératif d'autofinancer ses activités demeure au cœur de ses préoccupations. Elle doit également générer ses propres capitaux d'investissement.

1.3 Territoire d'intervention

La région administrative Nord-du-Québec, créée par décret gouvernemental en 1987, se divise en deux territoires : la Baie-James et le Nunavik. Ces territoires couvrent une superficie de 840 000 km². Le territoire de la Baie-James est circonscrit entre le 49^e et le 55^e parallèle nord et couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie du Québec.

Ce territoire est donc littéralement immense. De ce fait, il présente de nombreux défis reliés à sa faible démographie et aux distances qui séparent les différentes communautés. À preuve, la densité de population de la région Nord-du-Québec (0,05 hab./km²) est 28 fois plus faible que celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean et 25 fois plus faible que celle de l'Abitibi-Témiscamingue, ses deux régions limitrophes.

Le territoire d'intervention de la Société est le territoire de la Baie-James. Deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris, comptant 15 868 individus et les Jamésiens, au nombre de 14 572, pour un total de 30 440. Les dernières données démographiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec démontrent une croissance de 37 % de la population crie entre 1996 et 2011. De son côté, la population jamesienne a chuté de 22 % durant cette même période.

Sur le territoire, les Cris habitent neuf communautés alors que les Jamésiens vivent dans quatre villes et trois localités. À l'exception de la communauté crie de Whapmagoostui, toutes les communautés du territoire sont accessibles par la route.

Sur le territoire de la Baie-James, il n’y a aucune municipalité qui est assujettie à la production d’un plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées.

1.4 Les bureaux de la Société

Afin de réaliser sa mission, la SDBJ a des bureaux ou des installations dans 5 points de service. Au 31 mars 2012, ses effectifs totalisaient 52 employés dont voici la répartition dans ses différents points de services.

Année 2012	Nombre d’employés	Population de la ville
Bureau de Chibougamau	4	7417
Bureau de Matagami	16	1642
Bureau de Radisson	7	250
Aéroport de La Grande-Rivière	11	n/a
Relais Routier du km 381	14	n/a

1.5 Sa clientèle

- ❖ Les entreprises actives sur le territoire de la Baie-James
- ❖ Hydro-Québec
- ❖ Le ministère des Transports
- ❖ Les usagers de ses diverses infrastructures (routes, aéroports, relais routier du km 381 et locataires de ses divers bâtiments)

1.6 Moyens de communication

Les principaux moyens de communication utilisés par les employés de la SDBJ sont les documents imprimés, son site Web, les messages courriels, la communication de personne à personne et les communications téléphoniques.

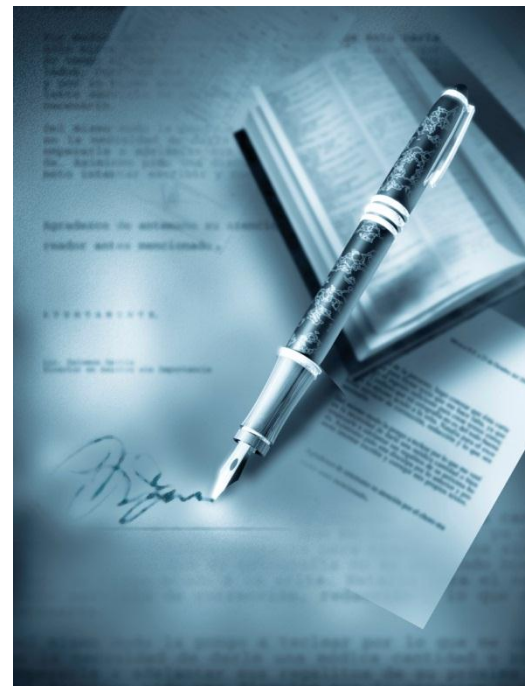


1.7 Période de référence du plan

Le présent plan couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

1.8 Contexte de l'Accord-cadre

Le 27 mai 2011, l'annonce de la signature de l'Accord-cadre entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James plaçait la SDBJ dans l'incertitude quant à la poursuite de ses activités sous sa forme d'organisation actuelle. Cet accord prévoyait qu'une partie de ses droits, fonctions, pouvoirs et actifs soient transférés à une nouvelle entité. Depuis cette date, des pourparlers ont lieu pour parvenir à une entente finale mais en attendant, la SDBJ poursuit ses activités normalement mais a mis un frein à certains projets dont la mise à jour de son site Internet.



2. BILAN DES MESURES DE L'ANNÉE 2011

Obstacles	Mesures	Résultats	Suites à donner
Manque d'information du personnel	Diffusion d'une note de service pour inviter les employés à prendre connaissance du plan d'action 2011 et soumettre leurs commentaires.	Réalisé	Refaire la même chose avec le plan 2012.
	Diffusion d'information au sujet du service de relais téléphonique au personnel assurant l'accueil téléphonique.	En cours de réalisation	Recherche d'information et préparation effectuée, il reste à diffuser l'information aux employés concernés.
Attitude du personnel	La SDBJ a participé activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui s'est déroulée du 1 ^{er} au 7 juin 2011. Une note de service diffusée à tous les employés a lancé la Semaine québécoise des personnes handicapées et, chaque jour durant cette période, une capsule d'information visant à sensibiliser le personnel a été diffusée. En outre, pendant la tenue de cet événement, des affiches promotionnelles sur la Semaine québécoise des personnes handicapées ont été affichées dans les différents bureaux de la SDBJ. Un article a également été publié dans le journal interne de l'organisation en juin 2011.	Réalisé	Répéter cette formule en 2012.

2.1 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Pour l'année 2011 :

Nombre de demandes concernant l'accès à la documentation écrite : 0

Nombre de demandes d'accommodement relatives à l'accès physique à nos locaux : 0

Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts : 0

3. IDENTIFICATION DES OBSTACLES

<p>Accessibilité des lieux (extérieur des bâtiments)</p>	<p><u>Édifice le Jamésien</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalisation inadéquate pour les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées - pas de stationnement réservé près de l'ancienne épicerie - stationnement près du dépanneur pas adéquat <p><u>Relais routier du km 381</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de rampe pour accéder aux dortoirs
<p>Accessibilité des lieux (intérieur des bâtiments)</p>	<p><u>Édifice le Jamésien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^e étage accessible par escalier seulement <p><u>Relais routier du km 381</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les lavabos et urinoirs ne sont pas à des hauteurs variables pour en permettre l'utilisation par les personnes de toute taille ou en fauteuil roulant - pas de chambre adaptée pour les personnes en fauteuil roulant <p><u>Aéroport de La Grande-Rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^e étage accessible par escalier seulement <p><u>Bureau de Chibougamau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les bureaux, situés au 2^e étage de l'édifice, sont accessibles par escalier seulement
<p>Accessibilité à l'information et aux documents</p>	<p><u>Documents imprimés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les communiqués et autres documents de la SDBJ sont disponibles par écrit seulement <p><u>Site Internet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le site Internet de la SDBJ ne respecte pas les trois standards sur l'accessibilité du Web aux personnes handicapées qui ont obtenu le statut de directive obligatoire du Conseil du trésor le 10 mai 2011
<p>Communications téléphoniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - incapacité des personnes ayant une déficience auditive à communiquer par téléphone avec des employés de la SDBJ
<p>Communications de personne à personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le personnel n'est pas formé pour utiliser des méthodes adaptées pour faciliter la communication de personne à personne
<p>Attitude du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la situation des personnes handicapées n'étant pas toujours bien connue, le personnel n'est pas sensibilisé à la nécessité d'avoir une approche respectueuse et adaptée envers les personnes handicapées

4. MESURES POUR L'ANNÉE 2012

L'analyse du bilan du plan d'action précédent a démontré que certains obstacles persistaient. Ils apparaissent conséquemment de nouveau dans ce plan d'action. Il en est de même pour les objectifs qui s'y rapportent ainsi que pour certaines mesures.

Dans les pages qui suivent, nous présentons les obstacles identifiés dans le dernier plan d'action de la Société qui n'ont pas été pleinement réduits, malgré les mesures mises en place. Ils sont présentés en fonction de l'accessibilité physique des lieux, de l'accessibilité à l'information et aux documents, des communications téléphoniques, des communications de personne à personne, de l'attitude du personnel, du processus d'approvisionnement, des ressources humaines et du suivi du plan d'action.

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsable	Échéancier
Accessibilité physique des lieux	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux services offerts même si certains points de service ne leur sont pas accessibles	Proposer aux personnes dans l'incapacité d'accéder à nos locaux des mesures d'accommodements (par exemple, aller rencontrer la personne à son domicile).	Tous les employés	En continu
		Mettre à jour la liste des non-conformités pour les différents bâtiments et locaux occupés par la SDBJ.	Nathalie Levesque	Septembre 2012
	Rendre accessibles les installations du relais routier du km 381	Tenir compte des normes de conception sans obstacles figurant au Code de construction du Québec lors de la construction du nouveau bâtiment.	Équipe de projet	Lors de la construction d'un nouveau bâtiment

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsable	Échéancier
Accessibilité à l'information et aux documents	Permettre à tous de prendre connaissance de nos documents	Rendre disponible, sur demande, différents documents dans un format différent de celui d'origine.	Tous les employés	En continu
	Améliorer l'accessibilité du site web de la SDBJ pour les personnes handicapées	Se positionner sur la possibilité de faire analyser le site web et évaluer les coûts d'une mise à jour pour le rendre conforme aux normes.	Direction	Suite à la signature de l'Accord sur la gouvernance et de la confirmation du statut et du mode d'opération de la SDBJ
Communications téléphoniques	Accommoder les personnes ayant une incapacité auditive à communiquer avec les employés de la SDBJ	Sensibiliser les employés à la communication téléphonique simplifiée.	Nathalie Levesque	Août 2012
		Informers les employés du fonctionnement du service de relais téléphonique.	Nathalie Levesque	Août 2012
Communications de personne à personne	Rendre le personnel apte à utiliser des méthodes adaptées pour faciliter la communication de personne à personne	Sensibiliser et former au moins 50 % de notre personnel travaillant directement avec la clientèle à la communication orale simplifiée et à l'utilisation de pictogrammes.	Nathalie Levesque	Octobre 2012
Attitude du personnel	Contre les préjugés qui pourraient nuire à des services de qualité	Sensibiliser les employés à la réalité des personnes handicapées, et ce, à l'aide de capsules d'information.	Nathalie Levesque	Semaine des personnes handicapées en juin 2012

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsable	Échéancier
Processus d'approvisionnement	Tenir compte, dans notre processus d'approvisionnement, de l'accessibilité aux personnes handicapées	Réviser le processus d'approvisionnement en biens et services afin de s'assurer d'effectuer des achats durables qui seront fonctionnels pour tout type d'employé ou de clientèle.	Josée Roy	Décembre 2012
		Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services qui soient les plus accessibles.	Nathalie Levesque	Décembre 2012
Ressources humaines	Rendre le processus de recrutement et les outils de sélection exempts de discrimination à l'égard des personnes handicapées	Sensibiliser les personnes impliquées dans le processus de recrutement.	Nathalie Levesque	Décembre 2012
		Modifier le programme <i>Recrutement, sélection et engagement</i> pour y inclure l'engagement de non-discrimination.	Josée Roy / Nathalie Levesque	Décembre 2012
	Faciliter le maintien en emploi des employés de la SDBJ qui deviendraient en situation de handicap	Dans la limite du raisonnable, fournir les adaptations nécessaires au poste de travail de l'employé, à la description de ses tâches et fonctions, ou une alternative à ses fonctions habituelles.	Direction	En continu
Suivi du plan d'action	Publier le plan d'action	Rendre public le plan d'action 2012 sur le site web de la SDBJ.	Nathalie Levesque	Juin 2012
	Assurer la mise en œuvre du plan	Suivre l'avancement du plan d'action 2012.	Nathalie Levesque / Josée Roy	En continu

5. ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été approuvé par M. Raymond Thibault, président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James le 18 juin 2012.

6. DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Conformément à la Loi, ce plan d'action est rendu disponible au public par le biais de notre site Internet au www.sdbj.gouv.qc.ca. Il est également disponible, sur demande, en format imprimé.

L'ensemble du personnel de la Société sera invité à prendre connaissance de ce plan et à transmettre ses commentaires.

7. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

Le suivi de la mise en œuvre sera assuré par madame Nathalie Levesque, coordonnatrice des ressources humaines.

Coordonnatrice du plan d'action

Nathalie Levesque, CRHA

Coordonnatrice des ressources humaines

Société de développement de la Baie-James

110, boul. Matagami, case postale 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0

Tél.: 819 739-4717, poste 1253 - Téléc.: 819 739-4329